



DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE HODENT
DU 17 MARS 2017**

Séance du 17 mars 2017

Date de convocation :

Nombre de conseillers

9 mars 2017

- En exercice : 10

- Présents : 6

- Votants : 7

- Absents : 4

- Exclus : 0

Date d'affichage :

9 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 17 mars à 20h30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Etaient présents : Eric Breton, Fabien Couegnoux, Jocelyn Hébert, Jean-Luc Legras, Natacha Michel, Sophie Deschamps,

Absents excusés : Pierre Polvéri (a donné pouvoir à Eric Breton), Pascal Cazé, Valérie Dodin, Jean-Baptiste Quinet,

Fabien Couegnoux a été nommé secrétaire.

Délibérations

1) Délibération 2017-12 : Désignation des deux conseillers municipaux de la commission CLECT de la CCVVS.

Le Maire expose au conseil : après avoir opté pour le passage en fiscalité professionnelle unique à compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Vexin Val de Seine a délibéré en date du 31 janvier 2017 pour créer et définir la composition de la Commission Locales de l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Cette commission sera chargée, notamment d'évaluer le cout d'entretien du transfert des zones d'activités économiques à la CCVVS. Elle pourrait également être amenée à se prononcer sur d'autres transferts de compétences à l'avenir.

La CCVVS demande aux communes membres de désigner un ou deux délégués parmi leur conseil municipal pour siéger à cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de désigner les deux délégués suivants : Eric Breton, Sophie Deschamps.

2) Délibération 2017-13 : Avis sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Maire expose au conseil : la compétence PLU figure au sein de la compétence Aménagement de l'Espace pour toutes les communautés de communes et le transfert de la compétence aux communautés existantes s'opère de plein droit sauf si 25 %

communes représentant 20 % de la population s'y opposent, et ce, avant le 27 mars 2017.

Le sujet suscite un débat au sein du conseil municipal.

Il est rappelé que le conseil avait émis un avis défavorable à ce transfert il y a un an, au regard des éléments exposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide de s'opposer au transfert du PLU vers la Communauté de Communes Vexin Val de Seine.

3) Délibération 2017-14 : Recouvrement des sommes non récupérées par Groupama lors de sinistres à l'encontre de la commune.

Le Maire expose au conseil : la mairie a souscrit un contrat d'assurance auprès de Groupama afin d'obtenir le dédommagement des frais occasionnés par la commune lorsqu'ils sont causés par un tiers à son encontre.

Cependant, dans certains cas, l'assureur n'arrive pas à recouvrer les sommes dues et doit clore les dossiers. Il appartient alors à la commune de mener une action pour obtenir auprès du responsable des dégâts les sommes non perçues.

C'est pourquoi, le Maire propose au conseil que la commune émette les titres nécessaires à la perception des sommes non recouvrées auprès des tiers responsables pour les dossiers en cours et à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix décide d'accepter la proposition ainsi présentée.

4) Questions diverses

Tracteur tondeuse

La constitution du dossier de demande de subvention parlementaire pour l'achat du tracteur tondeuse est en cours.

Des devis ont été demandés auprès de la société Dantan : 2 modèles ont été proposés (Honda, Husquarna). Choix porté sur le modèle Honda à 3850 euros HT.

Incivilités

Problème d'introduction d'huile de vidange dans la station d'épuration. Un pompage et un nettoyage complet seront à réaliser. Cout minimum 800 euros.

Travaux d'interconnexion d'alimentation d'eau potable

Point sur les travaux d'interconnexion du réseau d'eau : système toujours en by-pass et ce, jusqu'au 24/03/2017. Baisse de pression prévue le 27/03/2017. Intervention de Veolia. Absence de défense incendie jusqu'au 28 mars 2017. Perte de 3800 m3 (impactera le rendement 2017).

Au château d'eau, les vannes sont posées. Le rebouchage se fera le 28/03/2017.

Le chantier devrait se terminer le 30/03/2017. Des travaux supplémentaires seront à prévoir, mais arrêt du chantier en attendant les résultats de la modélisation.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire, Eric Breton